



LÉGENDE

- Zones du PLU**
- Zones urbaines (U)**
 - à vocation principale d'habitat (UA, UB, UC)
 - à vocation d'activités (UY, UYca)
 - à vocation d'équipements (UE)
 - à vocation touristique (UT)
 - à vocation culturelle (UR)
- Zones agricoles (A)**
 - à vocation agricole (A)
 - à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (At)
- Report du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI)**
 - Zone rouge (inconstructible)
 - Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zones à urbaniser (AU) - OAP Pièce 3 du PLU**
 - à vocation principale d'habitat (1AUb, 1AUC, 2AU)
 - à vocation d'activités (1AUy)
 - à vocation touristique (1AUt)
- Secteurs d'OAP (hors 1AU)**
 - Zone U faisant l'objet d'Orientation d'aménagement et de programmation (pièce 3 du PLU)
- Zones naturelles**
 - de stricte protection (NP)
 - à dominante naturelle (N) et secteurs :
 - équipements communaux (Ne)
 - constructibilité limitée pour de l'habitat (Nh)
 - constructibilité limitée pour de l'activité (Nhy)
 - extension pour de l'activité isolée (Ny)
 - station d'épuration (Ns)
 - activité piscicole (Npo)
 - carrière (Nca)
 - anciens sites de décharge (Nd1 et Nd2)
 - à vocation de loisirs et de tourisme (NT) et secteurs :
 - parc de loisirs (NTpa)
 - camping (NTc)
 - aire de camping-car (NTcc)
 - accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTH)
 - accueil et hébergement touristique, dont habitation légère de loisirs (NTHl)
 - sports et loisirs (NTI)
 - aérodrome (NTa)
 - stade nautique (NTs)
- Prescriptions**
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Bâti identifié pour changement de destination - art 151-11 du CU
 - Élément patrimonial (bâti ou végétal) protégé au titre de l'article L.151-19 du CU (il peut être ponctuel, linéaire ou surfacique)
- Autres informations**
 - Sections cadastrales
 - Bâti récent ajouté manuellement

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLU

Commune de Limeuil

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5000e
1 cm = 50 m

PLU arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2019
PLU approuvé en conseil communautaire le

Plan réalisé en février 2020

